



La laïcité est-elle contre les religions?

Pour apprendre à vivre ensemble

Texte à lire

Pour apprendre à vivre ensemble

Ce n'est pas le statut privé des Eglises qui empêche leur expression et leur influence publiques, de la même manière que l'expression publique des Eglises ne remet pas en cause le principe de séparation ; il n'y a donc pas lieu de s'insurger au nom de la laïcité sur l'expression des Eglises quand leurs positions sont livrées au débat dans l'espace public Séparation anticléricale au sens propre (elle protège la main mise sur l'Etat de toute idéologie ou système partisan), mais non anti-religieuse , elle consacre pour la première fois la reconnaissance juridique du pluralisme religieux et idéologique de la Nation. Qu'en est-il de cette reconnaissance un siècle plus tard (...) ? Je fais l'hypothèse que la laïcité loin d'être obsolète reste l'instrument privilégié pour construire un lien social sous la double condition d'un retour aux fondements de sa philosophie politique originelle mais avec une lecture plus ouverte en pratique à l'expression des singularités et des identités .

Michel Morineau (Forum Le Monde – Le Mans, Octobre 2002)

Réactions personnelles

- Spontanément, pensez-vous que la laïcité instaurée par la Séparation des Eglises et de l'Etat empêche l'expression publique des religions ?
- Pensez-vous, comme l'auteur, que la laïcité n'est pas devenue obsolète ?

Texte à travailler

Pour apprendre à vivre ensemble

Ce n'est pas **le statut privé des Eglises** [Clés de lecture 1](#) qui empêche leur expression et leur influence publiques, de la même manière que **l'expression publique des Eglises** [Clés de lecture 4](#) ne remet pas en cause le principe de séparation ; il n'y a donc pas lieu de s'insurger au nom de la laïcité sur l'expression des Eglises quand leurs positions sont livrées au débat dans **l'espace public** [Clés de lecture 5](#) **Séparation anticléricale** [Clés de lecture 9](#) au sens propre (elle protège la main mise sur l'Etat de toute idéologie ou système partisan), mais **non anti-religieuse** [Clés de lecture 10](#), elle consacre pour la première fois **la reconnaissance juridique du pluralisme** [Clés de lecture 11](#) religieux et idéologique de la Nation.

Qu'en est-il de cette reconnaissance **un siècle plus tard** [Clés de lecture 12](#) (...) ? Je fais l'hypothèse que la laïcité **loin d'être obsolète** [Clés de lecture 13](#) reste l'instrument privilégié pour construire un lien social sous la double condition d'un retour aux fondements de sa philosophie politique originelle mais avec une lecture plus ouverte en pratique à **l'expression des singularités et des identités** [Clés de lecture 14](#).

Michel Morineau (Forum Le Monde – Le Mans, Octobre 2002)

Etre acteur

- Comment voyez-vous les relations entre laïcité, république et démocratie ?
- La notion d'espace public vous paraît-elle susceptible de renouveler la compréhension de la laïcité et la pratique de la démocratie ?
- Faites-vous le lien entre laïcité et reconstruction du lien social ?
- Pensez-vous que les dialogues interreligieux sont importants ? En quoi ? Comment les concevez-vous ?
- Selon vous, les Eglises participent-elles suffisamment, pas assez, trop, aux débats dans l'espace public ? Pouvez-vous donner des exemples et des arguments pour éclairer votre réponse ?
- Quels sont à votre avis les fondements de la philosophie politique originelle de la laïcité ?

Clés de lecture

1. Le statut privé des Eglises

On a souvent considéré, à tort, la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 comme une **loi de privatisation de la religion** [Clés de lecture 2](#). Certes la religion n'est plus organisée dans le cadre d'établissements publics du culte. Il n'y a plus de « cultes reconnus » par l'Etat, mais l'Etat les connaît tous et reste le garant de leur libre exercice, ainsi que des principes de liberté exprimés dans cette loi.

La loi de 1905 ne concerne pas le culte privé. Celui-ci relève de la sphère privée et donc des dispositions du Code civil qui en assurent la protection. Elle concerne le culte public qu'elle fait entrer dans le cadre associatif. Les associations cultuelles ne sont qu'une catégorie particulière d'association. Par la loi de 1905, l'exercice public du culte est donc reconnu, organisé, autorisé, pour autant qu'il ne contrevient ni à la loi générale, ni à l'ordre public, ni aux bonnes mœurs.

2. Pas de privatisation de la religion

Il y a en effet une **dimension sociale** [Clés de lecture 3](#) des religions. La laïcité ne les refoule pas dans l'intériorité de la vie personnelle ou dans la seule sphère privée. Elle ne saurait donc déboucher sur une privatisation de la foi, ni mettre les croyants en congé de l'histoire, ni exiler Eglises et religions hors de **l'espace public** [Glossaire 1](#). Garantissant le libre exercice public des cultes, elle n'interdit pas aux chrétiens et aux Eglises de **partager publiquement** [Clés de lecture 4](#) leurs convictions, elle ne s'oppose pas à leur vocation qui est d'annoncer l'Evangile, aujourd'hui largement méconnu, à celles et ceux qui ne le connaissent pas.

3. Une dimension sociale des religions

Il y a une dimension sociale des religions et l'on ne peut durablement confiner le religieux dans les replis de l'individualisme et de l'identitaire ou le refouler dans les couches les plus émotionnelles et les plus irrationnelles de la personne. Sinon il risque de faire retour de la pire manière. Quand on ne permet pas aux religions

d'exister publiquement [Contexte 1](#) pour vivre leur culte et leur foi dignement et au grand jour, quand on les constraint à l'obscurité, on les jette inévitablement dans les bras de l'obscurantisme et on fait le lit de la violence fanatique. On ne devrait donc pas, au nom de la laïcité, accuser d'hégémonie ou d'intolérance toute expression publique d'une conviction. Au contraire, l'expression publique des convictions, y compris éthiques et spirituelles, constitue un élément vital du débat démocratique pour une société en **quête de sens** [Aller plus loin 1](#).

4. L'expression publique des Eglises

La laïcité à promouvoir n'est pas une réalité aseptisée, vierge de toute problématique religieuse, mais c'est une laïcité de débat et de confrontation. Et à ce débat, dans une société plurielle, les religions, les Eglises et toutes les communautés spirituelles ou familles d'idée sont parties prenantes et ont une contribution à apporter. Il ne s'agit pas que les Eglises et les religions interviennent à tout bout de champ, ni qu'elles se constituent en groupe de pression, mais qu'elles partagent ce qu'elles croient, à condition que leur parole ne prétende pas être infaillible, ni s'imposer à tous de manière autoritaire. Leur contribution doit rester de l'ordre de la proposition et non d'une parole qui se voudrait hégémonique et normative pour l'ensemble de la société.

5. L'espace public

Public du latin *publicus*, ce qui concerne tout le monde. L'espace public est au départ un espace physique : celui de la rue, de la place, du commerce et des échanges. Des penseurs contemporains en ont élaboré une théorie particulièrement féconde qui peut renouveler la compréhension de la laïcité et enrichir l'exercice de la démocratie. Pour eux c'est un **espace symbolique** [Espace temps 4](#), une sphère intermédiaire entre les individus et l'Etat. Il constitue un moyen de pression à la disposition des citoyens pour contrer le pouvoir de l'Etat. Comme la place publique d'autan, c'est le lieu accessible à tous où, **même des convictions privées** [Clés de lecture 6](#), personnelles, particulières, sont partagées publiquement. Dans l'espace public peuvent s'instaurer des débats libres, critiques et ouverts, s'exprimer des positions diverses, se confronter des convictions différentes, se construire des **valeurs communes** [Clés de lecture 7](#).

6. L'élargissement de l'espace public

Dans la société contemporaine, l'Etat n'épuise pas la réalité de la société civile. L'espace public s'élargit de plus en plus sous le signe du pluralisme culturel, idéologique et religieux. Les convictions qui s'y expriment ne sont pas seulement des convictions personnelles mais aussi des convictions communautaires. Il faut souligner le rôle décisif et critique dans l'espace public de ce que Dominique Wolton appelle les » **communautés partielles** [Aller plus loin 5](#) » dont les Eglises et religions font partie. A quoi il faut ajouter que les moyens modernes de communication contribuent largement à l'élargissement et à la vitalité de cet espace public en faisant circuler la parole et parfois en l'amplifiant avec éventuellement des dérives inquiétantes.

7. Construire des valeurs communes

L'espace public n'est pas seulement celui de la rencontre et de la confrontation. Il est aussi le lieu où, par-delà les points de vue particuliers, une société élabore ses références communes permettant de vivre ensemble. L'espace public n'est pas seulement délibératif, il est aussi ce qui permet de dégager une opinion publique. Il n'est pas seulement une instance critique à l'égard du politique, il est aussi source de proposition à visée » universelle « . Il est le lieu où s'élaborent les compromis qui permettent de vivre ensemble. Compromis, ce mot a aujourd'hui mauvaise presse car il est trop lié à compromission. Or dans compromis il y a promesse, promesse de réussir à tenir ensemble ce qu'on croyait incompatible. Mais la reconstitution du lien à l'autre dans le pacte laïque ne se fera pas dans l'ignorance et l'indifférence. Elle passe par la rencontre, la découverte mutuelle, le brassage, le métissage parfois conflictuel des convictions et traditions diverses. La laïcité requiert **conviction et tolérance** [Clés de lecture 8](#), deux réalités que l'on a parfois tendance à considérer comme incompatibles.

8. Conviction et tolérance

Contrairement à quelques idées reçues, la conviction n'est pas forcément l'expression d'une position dominatrice sur le plan spirituel, moral ou intellectuel et la tolérance n'est pas l'indifférence, cette forme de » tolérance usée « , cette tolérance molle, qui tolère l'intolérable. Michelet disait de la tolérance qu'elle est » une idée paradoxale « . A sa suite, on pourrait dire que la tolérance est une forme

de respect d'autrui et d'intérêt pour autrui qui ne peut se vivre qu'entre des hommes et des femmes de conviction et de courage. Quant à la conviction, elle est un engagement de toute la personne envers une vérité qu'on ne cesse de chercher, d'interroger et, dans la foi, de recevoir comme un don. Etymologiquement convaincre ce n'est pas vaincre l'autre, mais c'est gagner avec lui. C'est pourquoi la véritable laïcité se nourrit de convictions exprimées et de tolérance concrètement pratiquée.

9. Séparation anticléricale

Le rôle fondamental de la laïcité est de protéger la société et les consciences de toute hégémonie des instances religieuses. Comme le dit le texte, elle **empêche** » **la main mise** voir entrée Dieu serait-il laïque sur l'Etat de toute **idéologie** [Glossaire 2](#) ou système partisan ». En France, elle est liée à un contexte historique et politique particulier. Il s'agissait, à la fin du 19e siècle et au début du 20e, de soustraire la société et l'Etat à l'hégémonie non pas des religions en général, mais de l'Eglise catholique romaine. La laïcité est donc le fruit de décisions politiques de la République s'opposant à l'Eglise romaine. Elle portera tout au long de l'histoire française la trace de cette **émergence politique conflictuelle** [Espace temps 1](#), jusqu'à prendre des formes **d'intolérance antireligieuse** [Contexte 12](#).

10. Mais non anti-religieuse

On considère souvent que la laïcité est antireligieuse. Or elle organise au contraire la libre expression publique des religions, dans le cadre de la Loi de séparation de 1905, sous réserve bien sûr du respect de l'ordre public. Elle garantit notamment la non-ingérence de l'Etat dans le système de convictions des religions et dans leur organisation interne. La laïcité n'est donc pas l'athéisme, ni l'irreligion, ni le contraire de la religion, ni une religion de plus. Elle est le contraire à la fois du cléricalisme (qui voudrait soumettre l'Etat à l'Eglise) et du totalitarisme (qui voudrait soumettre les Eglises à l'Etat). La laïcité n'est pas concernée par la question de Dieu, mais par sa place dans la société. Même si c'est une tentation permanente du politique de **s'immiscer dans le domaine théologique** [Contexte 2](#). Pour Olivier Roy, cette fascination du politique pour le théologique est » une part d'impensé » de la laïcité française

11. La reconnaissance juridique du pluralisme religieux et idéologique

La laïcité est un corpus de textes législatifs et constitutionnels. Fruits d'une volonté politique, ils constituent le droit français des religions. Ce sont les lois républicaines des années 1880 laïcisant l'enseignement, les prétoires et les cimetières communaux. Puis en 1905, la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, même si le mot laïcité n'y est pas utilisé. Il faut attendre la Constitution de 1946 pour que le terme figure et que la laïcité devienne un principe constitutionnel. C'est donc par le droit, c'est-à-dire par la loi et les tribunaux, par l'application de la loi et la jurisprudence que se définit historiquement et concrètement la laïcité. Ce corpus juridique reconnaît et permet le pluralisme religieux et idéologique au sein de la société. Il garantit la possibilité de vivre ensemble malgré les différences d'opinions et de croyances.

12. Un siècle plus tard

Ce n'est pas seulement à cause du 100ème anniversaire de la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat en 2005 que l'on s'interroge sur la laïcité. De bien d'autres manières, elle est au cœur de l'actualité et présente dans de nombreux débats en France et dans le monde. Par certains côtés, le pacte laïque semble fonctionner de manière paisible y compris avec le **catholicisme** [Espace temps 6](#) qui reste la principale religion en France. Mais par ailleurs des éléments nouveaux apparaissent, notamment dans le paysage religieux, qui interrogent la laïcité : l'**Europe** [Contexte 7](#) en train de se construire, la **dilution des références** [Contexte 8](#), l'**ignorance du fait religieux** [Contexte 9](#), le **pluralisme religieux** [Contexte 10](#), un climat de **soupçon** [Contexte 12](#) à l'égard du spirituel... Si les interrogations sont parfois théoriques et idéologiques, elles s'enracinent le plus souvent, dans des situations concrètes qui bousculent la vie sociale au quotidien. On le voit, la laïcité doit désormais répondre à des questions qui, jusque-là, ne se posaient pas. Et en tout cas, force est de constater que confrontée à ces nouveaux défis la laïcité, en France, semble devenue à **géométrie variable** [Contexte 15](#)

13. La laïcité loin d'être obsolète

C'est dire que si la laïcité est un acquis irréversible, elle est en même temps une

tâche inachevée. La laïcité, c'est la volonté, le courage, et l'art d'un vivre ensemble dans la reconnaissance des autres. Tel est le pacte laïque. Ce pacte, il s'agit non seulement de le sauvegarder et de le défendre, mais de le porter plus loin. C'est inventer ensemble une société plurielle, où chacun et chacune ait sa place, soit reconnu dans sa différence, puisse faire entendre sa voix originale. Le pari laïque c'est de tisser avec nos différences une citoyenneté solidaire. Car il n'y a en effet de citoyenneté que lorsqu'un individu ou un groupe, enraciné dans son identité, ses particularités, accepte aussi de prendre en considération le bien commun. C'est en cela que la laïcité reste, aujourd'hui comme hier, une idée neuve. Un acquis irréversible et une conquête toujours inachevée. Elle se fera dans un dialogue qui requiert attention à la parole de l'autre et affirmation de ses propres convictions. » C'est une laïcité qui n'est délibérément pas une religion substitutive, un système clos sur lui-même mais, au contraire, se construit dans l'incomplétude, dans l'ouverture, dans l'acceptation de l'altérité. » (Jean Baubérot)

14. L'expression des singularités et des identités

La laïcité est d'abord un dispositif juridique et législatif, un système de régulation du religieux et plus largement de toutes les opinions dans l'espace public, afin qu'aucune ne devienne hégémonique sur les autres et sur l'ensemble de la société. C'est une règle du jeu neutre, qui organise de manière vivable la pluralité de la société. Elle permet de travailler à la construction d'une société plurielle, où chacun a sa place, est reconnu dans sa différence, peut faire entendre sa voix originale. C'est en cela qu'elle a partie liée avec la **démocratie** [Contexte 4](#) qui permet de vivre ensemble avec nos différences tout en gardant une visée commune. Une démocratie qui doit aujourd'hui faire face à des **défis considérables** [Contexte 3](#). C'est en cela que la laïcité, comme le dit l'auteur Michel Morineau, peut aider à » construire un lien social « , à condition de permettre » l'expression des singularités et des identités « .

Contexte

1. Les dialogues interreligieux

La laïcité favorise les dialogues interreligieux et l'engagement commun de toutes les religions dans le champ social, pour la construction d'une société pluraliste prenant en compte à la fois le respect des différences et la visée commune. C'est là que peuvent se déconstruire les peurs et les haines qui s'enracinent dans l'ignorance de l'autre. Dans un contexte économique et social qui exacerbe les différences culturelles et les transforme en occasion d'affrontements, ces dialogues peuvent aider la société tout entière à « passer de la peur de l'autre à la peur pour l'autre » (Olivier Mongin). Il appartient notamment aux religions de puiser dans leurs propres traditions les ressources dont elles sont porteuses pour lutter contre toutes les formes d'intolérance, de fanatisme, de violence, d'exclusion et permettre de construire la paix dans la justice, deux réalités qui, pour la Bible, sont inséparables.

2. Le politique s'immisce dans le domaine théologique

Le politique est aujourd'hui fréquemment tenté de s'ingérer dans les affaires internes des religions y compris dans des domaines où la Loi de Séparation l'empêche en principe de pénétrer. Ainsi quand il cherche à discriminer au sein de la même tradition ceux que l'on veut privilégier et ceux que l'on souhaiterait laisser de côté. Ou quand il se laisse aller à choisir les religieux fréquentables et ceux qui ne le sont pas, voire à désigner qui sont les bons et les mauvais croyants. C'est alors quitter la laïcité qui repose sur la séparation stricte entre le politique et le religieux, pour en revenir à des tentations néo-concordataires de cultes reconnus et ainsi contrôlés.

3. Des défis considérables

Dans les sociétés modernes occidentales, on constate une pluralisation non seulement religieuse, mais aussi culturelle et ethnique qui est un défi pour la démocratie. On s'interroge sur sa capacité à prendre en charge toutes ces

différences. En effet, comment vivre ensemble dans des sociétés plurielles et métissées, composées d'individus et de communautés qui ont une histoire, une identité, des références particulières et diverses, des sociétés mélangées en raison du brassage des populations, de la mobilité des individus et de la diversité des cultures ? Autour de quelles valeurs communes, et comment élaborer ces valeurs ? Comment prendre en compte le **particulier** [Glossaire 5](#) sans renoncer à l'**universel** [Glossaire 8](#) ? Comment permettre l'expression des différences et même des différends, sans perdre de vue la visée commune ? Comment penser la représentation d'une diversité parfois conflictuelle, assumer les tensions sans réglementer, prendre en compte les revendications identitaires parfois contradictoires de communautés différentes sans les enfermer dans le ghetto de droits ou de devoirs spécifiques ? Pour assumer ces questions et tenter d'y répondre **la démocratie a plus que jamais besoin d'être laïque** [Contexte 4](#), c'est-à-dire capable d'organiser un **espace de la délibération** [Contexte 5](#) où chaque composante de la société a sa place.

4. La démocratie a plus que jamais besoin d'être laïque

La laïcité, c'est ce qui permet d'éviter le double piège qui aujourd'hui menace les démocraties modernes confrontées à la pluralité. D'un côté celui qui consiste à faire entrer à tout prix, parfois de manière répressive, les différences dans un même moule intégrateur. Cela conduit à uniformiser, à raboter, à niveler les particularismes au nom d'un **universalisme** [Glossaire 8](#) abstrait. D'un autre côté celui qui conduit à accepter une société fragmentée en de multiples communautés où la défense des différences et des intérêts particuliers risque de prendre le pas sur la cohésion et la cohérence sociales. Une société éclatée qui n'a plus de visée commune.

5. L'espace de la délibération

En démocratie, l'une des vocations essentielles du politique est de susciter, organiser et faire vivre cet espace de délibération. En effet, il n'a pas seulement pour fonction de donner aux humains les moyens matériels de leur existence, mais aussi de les exercer à la communication, au dialogue, à la construction de valeurs communes. La démocratie suppose la **confrontation publique** [Aller plus loin 4](#) des convictions diverses qui habitent les citoyens. On ne peut donc renvoyer les convictions personnelles ou communautaires dans l'intériorité subjective ou la

seule sphère privée comme le voudraient certains. La participation active du plus grand nombre au débat public peut contribuer à **enrichir une démocratie** [Contexte](#) [6](#) représentative de délégation aujourd’hui bien essoufflée par une démocratie de la délibération et faire que la société soit une » **société ouverte** [Espace temps 5](#) « .

6. Renouveler la démocratie

Le débat dans l'espace public implique de se donner le temps, de sortir du » zapping » et de l'éphémère pour retrouver la durée, afin de clarifier les enjeux, d'entendre et d'échanger les arguments, de laisser se déployer les idées, les connaissances, les opinions, au-delà des seuls experts et de la pression médiatique. Sinon c'est la porte ouverte à la démocratie d'opinion, c'est-à-dire à une gestion sans vision où l'on navigue à vue les yeux fixés sur les sondages et les mains liées par les lobbies ou les groupes de pression ou par un soi-disant réalisme responsable qui n'est parfois que l'autre nom du cynisme et, pour les plus fragiles, le visage du désespoir.

7. Europe et laïcité

Dans l'Europe en train de se construire on rencontre d'autres modèles de relations Eglises-Etat, plus décrispés, parce que posés initialement en termes moins conflictuels. La laïcité en France » n'est ni la condition de vie universelle des Eglises dans le monde, ni celle à laquelle toutes aspirent. De nombreuses Eglises, européennes notamment, ont des liens ou des accords plus ou moins étroits avec leurs Etats respectifs et ne paraissent pas y voir un handicap particulier dans la liberté de leur témoignage chrétien, et les autres confessions ou religions ne semblent pas y percevoir une atteinte à leur liberté religieuse. » (Comité mixte catholique-protestant en France). La laïcité à la française représente donc en Europe occidentale un cas singulier, qui s'explique par l'histoire, mais qui ne saurait s'imposer partout comme normatif, même si ce peut être un modèle utile dont les autres pays ont aussi à recevoir.

8. La dilution des références

Le pacte laïque s'est constitué en France dans une période d'affrontements

idéologiques et de convictions fortes. Il rencontre aujourd’hui la dilution des références, les valeurs molles de l’individualisme, la sécularisation et notamment l’érosion des Eglises historiques, particulièrement du catholicisme. Tout se passe comme si l’identité laïque ne résistait pas à l’affaiblissement, voire à la dissolution de l’identité catholique et qu’à la crise du catholicisme correspondait naturellement et normalement une crise de la laïcité. En même temps, de manière inverse, on constate l’apparition simultanée et parallèle aujourd’hui dans le judaïsme, le christianisme et l’islam de mouvements de réaffirmation religieuse. Ces » religions du désarroi « , nées de la crise de la modernité, comportent toutes une disqualification de la laïcité et de l’autonomie de la raison, rendue responsable des catastrophes de notre siècle.

9. L’ignorance du fait religieux

L’absence d’impact des religions dans la culture, leur perte d’influence sur les consciences, la crise de la catéchisation et de la transmission entre les générations, débouche aujourd’hui dans la société sécularisée sur une ignorance du fait religieux et notamment de la Bible qui est pourtant une des composantes essentielles de la culture. Elle a alimenté pendant des siècles la création et inspiré des pans entiers du patrimoine artistique. Or aujourd’hui, elle est de plus en plus un livre méconnu. Du fait de cette amnésie galopante la culture devient indéchiffrable et incompréhensible. C’est cette préoccupation qui est au centre du rapport de Régis Debray prônant l’enseignement du fait religieux dans l’école laïque.

10. Le pluralisme religieux

La laïcité est aujourd’hui affrontée au pluralisme religieux de notre société, et notamment à l’apparition de l’islam qui n’était pas impliqué dans le pacte laïque initial. Il est frappant de constater à quel point le débat sur la laïcité rebondit et s’amplifie aujourd’hui en France, quasi exclusivement à propos de l’islam. On l’a bien vu avec » la loi sur les signes religieux » à l’école qui se réduit la plupart du temps à » la loi sur le voile « . Or à la singularité religieuse que représente l’Islam s’ajoutent **d’autres facteurs** [Contexte 11](#) qui souvent parasitent le débat sur la laïcité. Du coup on semble ignorer que la laïcité est interrogée de bien d’autres manières, notamment par la prolifération de spiritualités nouvelles et de nouveaux mouvements religieux.

11. D'autres facteurs

Les musulmans en France sont généralement d'origine étrangère. Ils viennent souvent de surcroît de pays qui furent des colonies françaises (avec un travail sur la mémoire qui n'a pas toujours été effectué). Ils appartiennent pour la plupart aux couches sociales les plus défavorisées et habitent dans des cités où la délinquance et la violence sont importantes. A quoi s'ajoute le contexte international et les actes du terrorisme islamiste. Tous ces éléments, largement amplifiés et dramatisés par les médias, viennent alimenter des formes d'islamophobie peu propices à un débat serein concernant la place de cette religion dans le cadre strict de la laïcité.

12. Un climat de soupçon à l'égard du spirituel

Au motif de vigilance légitime à l'égard des » sectes « , des intégrismes, des fanatismes, des malversations et des atteintes à la liberté des personnes qui se produisent sous couvert de religieux, un climat de soupçon à l'égard du spirituel, semble s'installer dans la société, alimenté notamment par les poussées médiatiques et les pulsions émotives de l'opinion. Se sont ainsi mises en place des logiques antireligieuses exprimées à travers des dispositifs législatifs inquiétants (loi sur la manipulation mentale) ou des attitudes répressives. Dans le champ culturel se développe, parfois de manière agressive et particulièrement intolérante, une forme de **néo-positivisme** [Glossaire 6](#) se caractérisant par un **rejet** [Aller plus loin 2](#) de tout ce qui est religieux, spirituel, théologique, comme faisant obstacle au progrès et expulsé, au nom de la raison, vers l'archaïsme et la pensée magique.

13. Un retour du spirituel

Même si le retour du spirituel se manifeste aujourd'hui de manière parfois ambiguë et inquiétante, ne traduit-il pas une quête de sens et d'espérance trop longtemps refoulée ou inassouvie, une attente de convictions permettant de se reconstruire et se réorienter ? On constate en tout cas un » désir de croire » de la part de personnes extérieures aux Eglises et qui, dans notre société sécularisée, laïcisée, déchristianisée, s'intéressent aux questions spirituelles, bibliques et théologiques. On peut en voir un signe dans le succès des revues de spiritualité et particulièrement de vulgarisation biblique, qui se multiplient, plus attrayantes les unes que les autres, ou encore dans l'engouement suscité par les émissions sur la

Bible à la télévision (Corpus Christi). Par ailleurs, au contraire des dérives **rationalistes** [Glossaire 7](#) signalées, on constate des mutations dans le domaine de la **raison** [Contexte 14](#).

14. Une raison ouverte

Edgar Morin appelle » raison ouverte « , une raison qui reconnaît » qu'il n'existe pas un point de vue pur de tout mythe ou croyance, d'où l'on puisse considérer avec dédain le mythe et la croyance « . Une raison qui, sans se renier, sait respecter la logique des mondes symboliques et intégrer le fait que ces mondes symboliques font partie de la réalité humaine et politique, qu'il y a de l' » irrationnalisable » et que c'est être pleinement rationnel que de le reconnaître. Ainsi, même des laïques considèrent que la spiritualité est une dimension constitutive, fondamentale et nécessaire de l'humain même si elle n'est pas forcément prise en charge par tout homme.

15. Une laïcité à géométrie variable

On le voit, la laïcité doit désormais répondre à des questions qui, jusque-là, ne se posaient pas. Et en tout cas, force est de constater que confrontée à ces nouveaux défis la laïcité, en France, semble devenue à » géométrie variable « . On pourrait en donner bien des **exemples** [Contexte 16](#). C'est dire que si la laïcité est un acquis, elle est en même temps toujours à renouveler. Il n'est donc pas question de s'accrocher à une conception rigide de la laïcité, mais il convient, comme le dit Régis Debray, de passer » d'une laïcité d'incompréhension à une laïcité d'intelligence » qui sait faire place à la nécessaire dimension sociale des religions.

16. Des exemples de laïcité à géométrie variable

Ainsi on perçoit parfois une attente des autorités politiques à l'égard d'une parole éthique ou théologique, dès lors que des questions de société touchent au sens profond de l'existence humaine et à la dignité de la personne (questions de bioéthique, famille). Il arrive aussi qu'on attende des Eglises et des religions qu'elles » fassent la morale » quand les valeurs se disloquent ou » redonnent le moral » à des citoyens inquiets (avec du coup parfois un risque

d'instrumentalisation).

Mais en d'autres occasions, de manière étonnante, rien n'a été demandé aux Eglises et aux religions. Ce fut le cas lors de l'adoption par l'Assemblée nationale du Pacte civil de solidarité (P.A.C.S.), alors qu'il y avait pourtant matière à discuter sur des enjeux symboliques importants pour la société avec, bien sûr, en amont et en aval des questions théologiques, éthiques, anthropologiques tout à fait fondamentales. Ou encore lors de la législation sur la manipulation mentale.

Il arrive enfin que l'on demande simplement aux Eglises de se taire. C'est notamment le cas lorsqu'elles s'intéressent aux problèmes d'immigration. Il n'a jamais manqué de ministre de l'Intérieur de gauche comme de droite pour rappeler en ce domaine aux Eglises de s'occuper plutôt des affaires du ciel et de laisser celles de la terre aux autorités responsables !

Espace temps

1. Une émergence politique conflictuelle

Il faut toujours se souvenir que la laïcité a d'abord été imposée en France de manière particulièrement conflictuelle par le pouvoir politique, contre l'hégémonie du catholicisme sur l'ensemble de la société. Ainsi les lois de laïcisation à la fin du 19e siècle et la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905 furent des décisions politiques. De manière symétrique, l'acceptation de la laïcité par l'Eglise catholique romaine a également été politique et non théologique. L'Eglise catholique a été convaincue qu'il fallait « accepter le nouvel ordre politique justement pour qu'il soit neutre et non pas l'instrument d'imposition d'une vision du monde. La question de la laïcité est d'abord politique. » (Olivier Roy)

Du coup, on lie souvent en France, au point de les confondre, **laïcité et République** [Aller plus loin 3](#). Au point que la laïcité prend parfois, en France, la forme d'une **philosophie** [Espace temps 2](#) ou d'une **idéologie** [Glossaire 2](#) impliquant un **système de valeurs** [Espace temps 3](#) (notamment celles de la République : Liberté, Egalité, Fraternité), une morale émancipée de toute religion, une conception de la société et de la nation.

2. Une philosophie

La pensée laïque est nourrie par la philosophie des **Lumières** [Glossaire 4](#), l'idée de Progrès, la foi en la toute-puissance de la raison. Elle a largement imprégné depuis Jules Ferry les milieux enseignants, les manuels scolaires de l'école publique et certains courants de la gauche française. Ainsi on peut lire dans le Programme commun de la gauche rédigé en 1972 : « La vraie laïcité, fondée sur l'esprit scientifique et la démocratie, donne une connaissance complète et critique de la réalité et englobe tous les aspects de la vie et de l'activité humaine. » Cette pensée laïque a eu parfois des accents anticléricaux et antireligieux jusqu'à prendre la forme du **laïcisme** [Glossaire 3](#).

3. La morale de Jules Ferry

En 1882, lors des discussions sur les lois scolaires qui laïcisaient l'école, quand on avait demandé à Jules Ferry quelle était cette nouvelle morale liée à la laïcité, il avait répondu : » mais tout simplement la bonne vieille morale de nos pères, la nôtre, la vôtre. Car nous n'en avons qu'une. Nous avons plusieurs théories, mais dans la pratique c'est la même morale que nous avons reçue de nos parents et que nous transmettons à nos enfants : la bonne, la vieille, l'antique morale humaine « . Cette réponse montre que la laïcité n'implique pas pour lui des valeurs spécifiques, mais elle empêche que des valeurs particulières, en l'occurrence celles du catholicisme de l'époque, ne s'imposent à l'ensemble de la société.

4. Espace symbolique

C'est seulement à partir des 16e et 17e siècles que l'espace public devient un espace symbolique. Son émergence est liée à la séparation du sacré et du temporel, à la progressive autonomisation de l'individu à l'égard des tutelles religieuses. Le protestantisme a joué un rôle important dans ce processus qui va correspondre à la démocratisation de la société occidentale. C'est probablement le philosophe Emmanuel Kant (1724-1804) qui, le premier, a utilisé le concept d' » espace public « . Dans les années 70, Jürgen Habermas en a élaboré une théorie particulièrement féconde. Il le définit comme la sphère intermédiaire qui s'est constituée au moment des Lumières, entre la société civile et l'Etat. Chaque fois que des personnes débattent publiquement (en réunion, dans les médias, sur Internet...) sur des sujets touchant à leur vie personnelle ou sociale, que ce soit dans un cadre profane ou religieux, organisé ou informel, cela constitue un » bout » d'espace public.

5. Société ouverte

En 1944, face aux totalitarismes, Karl Popper décrit la » société ouverte « . Il l'oppose à une société fermée c'est-à-dire une société qui a la certitude de disposer du sens global de l'histoire et d'en détenir les clés de compréhension et de transformation. La société fermée prétend toujours proposer aux humains les meilleures solutions et les seules légitimes. Pour Popper, une telle fermeture conduit inévitablement à des formes de totalitarisme. Au contraire, la société ouverte reconnaît qu'il y a fondamentalement un indéterminisme dans l'histoire. Elle s'efforcera donc, en conséquence, de prendre en compte de manière tolérante la diversité des opinions, des cultures, des options de vie. Pour cela elle offre des espaces de débat public, des lieux de libre discussion critique et d'intégration des

différences en vue d'un aménagement le moins mauvais possible de la coexistence humaine. Aujourd'hui, de nombreux penseurs, parfois agnostiques comme Alain Badiou, invitent à trouver chez l'apôtre Paul les fondements d'un **universalisme pluraliste** [Textes bibliques 1](#), c'est-à-dire une manière de vivre ensemble fondée sur le respect des personnes, reconnaissant à la fois l'égalité de tout être humain et le droit à la pluralité.

6. Catholicisme et laïcité

Il reste de l'histoire conflictuelle et parfois douloureuse de la laïcité en France une ambivalence des rapports de la République laïque avec le catholicisme. Des réactions épidermiques de rejet qui s'expriment régulièrement et en même temps une sorte de **lien privilégié** [Espace temps 7](#). La République laïque s'est d'ailleurs construite sur le modèle hiérarchique, uniformisant et centralisateur du catholicisme romain. C'est ce qu'a bien montré Guy Gauthier qui écrit à juste titre que » par rapport à l'Eglise, la laïcité est devenue une sorte de double de la catholicité ». Il ne faut donc jamais perdre de vue que la France demeure » un pays laïque de culture catholique » (Jean-Paul Willaime), un pays de » culture « catholique » laïcisée » (Jean Carbonnier). Ce qui explique que la laïcité est parfois comprise, pratiquée voire infléchie dans le sens d'une connivence entre la République laïque et cette religion dominante. On a parfois le sentiment qu'en France, les autorités de la République balancent entre un principe de laïcité (principe de neutralité de l'Etat et d'égal traitement des religions) et l'utilisation préférentielle d'une sorte de religion nationale pour célébrer les grands événements de notre histoire ou rythmer la vie de la société.

7. Lien privilégié

De nombreuses études ont montré qu'il y avait encore aujourd'hui d'importantes inégalités de traitement entre le catholicisme et les autres Eglises et religions (par exemple concernant les **édifices du culte** [Aller plus loin 7](#)). Souvent, dans la pratique, la Séparation des Eglises et de l'Etat verrouille la situation au profit du catholicisme, parfois en raison même de son refus, face à un protestantisme pénalisé ou moins bien traité du fait de son acceptation de la loi de Séparation. Finalement, à bien des égards, on peut dire qu'en France les » protestants furent des acteurs et des vaincus de la laïcité » (Jean Baubérot). C'est ce qui explique qu'aujourd'hui, à l'approche du centenaire de la loi de 1905, le débat public se

mène à fronts renversés : alors que la Fédération protestante de France plaide pour une évolution de cette loi, les catholiques rejoignent le camp des laïques les plus radicaux pour demander que surtout l'on n'y touche pas !

Textes bibliques

1. Un universalisme pluraliste

La racine de cet universalisme pluraliste réside dans l'affirmation centrale que chaque être humain est aimé de Dieu, qu'il reçoit donc de Lui son identité, indépendamment de ses qualités, de ses origines, de ses appartenances qu'elles soient ethniques, culturelles, religieuses, sociales.

Galates 3,28

Désormais il n'y a plus ni juif, ni grec, il n'y a plus ni esclave, ni homme libre, il n'y a plus l'homme et la femme ; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus-Christ.

On voit bien qu'une telle affirmation introduit non seulement un nouveau rapport du sujet avec lui-même mais aussi avec les autres, établissant un type nouveau de société. En effet, le chrétien ne peut se comprendre comme personne aimée et reconnue de Dieu, indépendamment de ses qualités, et en même temps juger autrui et se comporter à son égard en fonction de ses propres qualités. Il peut donc désormais s'adresser à l'autre comme à une personne également aimée et reconnue par Dieu. Le christianisme devrait donc se caractériser par le refus de considérer les personnes à partir de leurs qualités et de leurs appartenances, et donc par le refus, au sein de l'Eglise comme de la société, de lignes de démarcation, de division en différentes catégories en fonction de leurs marqueurs d'identité.

Cela rejoint des préoccupations actuelles. En effet, l'éthique humaniste dont sont héritières les sociétés modernes est généralement une éthique des différences, c'est-à-dire une éthique de la reconnaissance de l'autre dans ses différences sociales, culturelles et religieuses. Le christianisme, au contraire, ne fonde pas le sujet sur une éthique de la différence, mais plutôt sur une mise en indifférence des différences. Il ne s'agit évidemment pas de rejeter les différences, ni de les mépriser. Il faut bien sûr les respecter, notamment quand elles caractérisent des minorités menacées. Mais on doit éviter qu'elles soient absolutisées, c'est-à-dire posées comme la marque ultime du sujet. Car alors s'érigent des barrières, donnant naissance à un processus de « communautarisation » de l'espace public. Si, au contraire, on considère que chaque être humain est reconnu comme personne, en dehors de ses qualités et de ses appartenances et qu'il peut de la même manière considérer et respecter les autres, alors on a les bases d'une société à la fois ouverte à l'universel et respectueuse des richesses particulières de chacun.

Aller plus loin

1. Quête de sens

Buisson Ferdinand La Religion, la morale et la science Genève 1900

» Non, certes, la religion, surtout quand elle prétend me le révéler miraculeusement, ne m'apprend pas de science certaine, ne m'apprend même à aucun degré ce qu'est le monde et ce que je suis, d'où il vient et où il va, ni quel est mon rapport avec l'universalité de l'être. Mais elle m'empêche d'oublier que ces questions se posent, elle m'interdit de croire que je suis seul au monde, ce qui serait une erreur, ou de croire que je sais tout, ce qui en serait une autre, ou encore de croire que tout est parfaitement clair, ce qui serait la pire de toutes. «

2. Le soupçon contemporain à l'égard du spirituel

Guillebaud Jean-Claude La refondation du monde Paris Seuil 1999 p.175-176

» « Il n'y a pas d'inconnaissable, mais seulement de l'inconnu ». Autrement dit, les questions humaines fondamentales sont essentiellement le produit d'une ignorance provisoire, d'un brouillard résiduel que la science dissipera un jour ou l'autre. À ses yeux (Jean-Pierre Changeux) il n'existe donc pas d'inquiétude métaphysique, de conviction éthique ou d'ontologie que la science ne parvienne, tôt ou tard, à tirer au clair. La science et elle seule... Cet optimisme rationaliste -ou cette suffisance- entraîne des conséquences dont on mesure mal la portée. Il remet en question toute « croyance » qui se voit rétrogradée au rang d'ignorance ou de superstition temporaire. Dans l'univers clos du scientisme, les concepts même de liberté, de choix, d'idéalisme ou de convictions perdent, à la limite, tout statut véritable. Ils sont frappés d'obsolescence. L'individu est mécaniquement renvoyé à son naturalisme biologique et à son incapacité à se former un jugement. La rationalité scientifique, comme mode de connaissance, se voit investie d'un magister disqualifiant tous les autres. Elle est « totalitaire » en ce sens qu'elle ne reconnaît aucune légitimité aux autres façons (intuitives, poétiques, métaphysiques, mystiques ou autres) d'appréhender le réel. Elle cadenasse, au sens propre du terme, l'horizon du savoir. Changeux, sans le dire aussi brutalement, expulse ainsi une bonne part de la culture humaine, rejetée vers l'archaïsme de la pensée magique » .

3. Laïcité et République

Roy Olivier La laïcité face à l'Islam Paris (b_ed>Stock 2005 p. 42-45

» La laïcité française est indissociable de la construction de l'Etat républicain à partir de la Révolution. Elle a aussi sans doute servi à créer une « alliance de classes » pour esquiver la fameuse question sociale. (...) Ce lien très étroit entre république et laïcité est un produit de notre histoire mais il a été intériorisé, au point que l'on a inventé le mythe du consensus sur les valeurs républicaines.

Logiquement le choix politique s'est traduit par un corpus juridique, mais s'est aussi entouré d'une élaboration philosophique (d'autres diraient idéologique) de la laïcité qu'il faut d'autant moins ériger en système normatif qu'elle est en fait très complexe (beaucoup de « laïcs », surtout au 19e siècle, se considéraient comme les défenseurs d'une certaine idée religieuse contre le cléricalisme catholique). Curieusement, donc, la laïcité d'aujourd'hui se fonde sur le mythe du consensus, en particulier du consensus sur les valeurs républicaines. Double mythe, parce qu'on se demande d'abord sur quoi il y avait consensus (entre un communiste stalinien des années 1950 et un catholique opposé au concile Vatican II par exemple), et ensuite, puisqu'il est évident qu'il y a des citoyens qui ne semblent pas entrer dans le consensus, s'il faut considérer ces derniers comme étant exclus de la cité (ou s'excluant eux-mêmes, ce qui revient au même) ? la guerre civile n'est pas loin, parce que, si la république est fondée sur un consensus, ce qui reste à démontrer, alors celui qui n'adhère pas au consensus n'est pas dans la république. Mais le consensus de Jules Ferry était négatif : l'instituteur ne devait rien dire qui puisse choquer un « père de famille » (la laïcité aussi a été patriarcale : aujourd'hui on rajoutera la mère). La laïcité ne visait pas à exclure les croyants, mais à définir un espace de neutralité. S'il y a consensus, il n'est pas sur les valeurs, mais sur le respect d'une règle du jeu, dans la mesure où elle est ratifiée par la volonté populaire. Le consensus porte sur le principe politique et constitutionnel de la laïcité, pas sur la philosophie. (...) La laïcité se doit donc d'être avant tout négative : elle vise à dégager l'espace politique, mais aussi l'espace public, du contrôle du religieux. Mais elle ne vise pas à remplacer le discours religieux par une nouvelle éthique : une telle idée est totalement absente du corpus juridique qui définit la laïcité. Et ici nous touchons à un point très important de la laïcité française : parce qu'elle est fondée sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, elle s'interdit absolument en droit de parler du dogme. «

4. L'espace de la délibération publique

Ricoeur Paul Lectures 1. Autour du politique Paris Seuil 1991 p.166-167

» Traitant de la délibération, plaçons-nous dans le cadre des démocraties

occidentales modernes, caractérisées par un Etat de droit dont les règles du jeu font l'objet d'un assentiment large. On peut dire que dans un tel Etat le langage politique est essentiellement impliqué dans des activités de délibération publique qui se déploient dans un espace libre de discussion publique. La notion de publicité est ici la notion cardinale, non au sens de propagande, mais au sens d'espace public. La première conquête des démocraties, c'est la constitution d'un espace public de discussion, avec son corollaire obligé : la liberté d'expression, dont la liberté de publier, au sens usuel du terme, affectant la presse, les livres et l'ensemble des grands moyens de communication. Dans cet espace public s'affrontent des courants d'opinion plus ou moins organisés en partis. Cet affrontement met en jeu la seconde notion importante pour notre réflexion sur le langage, à savoir l'articulation entre consensus et conflit. Loin que ces deux notions s'opposent, elles s'appellent mutuellement et se complètent. D'un côté, une démocratie n'est pas un régime politique sans conflits, mais un régime dans lequel les conflits sont ouverts et en outre négociables. (...) Dans une société de plus en plus complexe, les conflits ne diminuent pas en nombre et en gravité, mais se multiplient et s'approfondissent. L'essentiel, comme on l'a suggéré, est qu'ils s'expriment publiquement et qu'il existe des règles pour les négocier. C'est ici que le conflit appelle le consensus, autant que le consensus rend possible la négociation. Car comment négocier les conflits sans accord sur la règle de jeu commune ? De cette situation résulte pour le langage politique une contrainte fondamentale qui définit le cadre de ce que j'ai appelé, pour faire court, délibération publique. Le langage politique fonctionne au mieux dans les démocraties occidentales modernes comme langage qui affronte des prétentions rivales et qui contribue à la formation d'une décision commune. C'est donc un langage à la fois conflictuel et consensuel. (...) Sous ce régime, le conflit n'est pas un accident, ni une maladie, ni un malheur ; il est l'expression du caractère non décidable de façon scientifique ou dogmatique du bien public. Il n'y a pas de lieu d'où ce bien soit perçu et déterminé de façon si absolue que la discussion puisse être tenue pour close. La discussion politique est sans conclusion, bien qu'elle ne soit pas sans décision. Mais toute décision peut être révoquée selon des procédures acceptées et elles-mêmes tenues pour indiscutables, du moins au niveau délibératif où nous nous tenons ici. «

5. Communautés partielles

Wolton Dominique Penser la communication Paris Flammarion 1997 p. 171-172
» Non seulement les communautés partielles (art, religion, science, médecine, armée) sont porteuses par leur existence d'histoires plus anciennes que celles de la démocratie, mais leurs systèmes de valeurs et de références n'ont, la plupart du temps, pas de rapport direct avec le modèle dominant de l'espace public laïc et

démocratique. Ce faisant... elles préservent des sources d'altérité vis-à-vis des valeurs démocratiques. Elles sont sans doute le meilleur rempart contre le surgissement d'autres principes de mobilisation : les sectes, les parasciences ou les médecines parallèles, dont le prestige croît proportionnellement aux difficultés des Eglises, de la science et de la médecine. Autrement dit, la valorisation des communautés partielles liées au patrimoine culturel de nos sociétés est probablement le meilleur moyen d'éviter que le besoin croissant de médiation, et de lieux pour la réaliser, favorise la montée de mouvements communautaires plus ou moins hostiles à l'espace public démocratique... Si on ne valorise pas les communautés partielles traditionnelles, de nouvelles s'imposeront, autrement plus radicales et beaucoup plus proches d'une contestation de l'espace public démocratique. Autrement dit, c'est le triomphe même de l'espace public élargi et médiatisé qui commande de revaloriser la place et la valeur des autres espaces symboliques et culturels des communautés partielles... Il y a un risque réel d'appauvrissement symbolique de l'espace public démocratique médiatisé ; et si l'on veut sauver ce concept essentiel à la démocratie, il faut en limiter l'extension qui se fait sur le mode politique, rationnel et laïc. En limiter l'extension, c'est aussi redonner leur place et leur légitimité aux autres systèmes de valeurs pour éviter un certain appauvrissement de la sphère publique. «

6. L'interpellation d'un laïque aux religions

Debray Régis, Intervention dans le cadre de la rencontre de Sant'Egidio sur le thème » Entre guerre et paix, les religions et les cultures se rencontrent » Bulletin d'Information Protestant n°1569 15 octobre 2003 p.14

» Nous vous demandons d'abord de nous réveiller. Nous avons besoin d'ouvrir les yeux sur le monde tel qu'il est : injuste, dangereux, et peu évangélique. Pourquoi ce besoin ? Parce que nous vivons dans la somnolence nous qui fumons chaque jour l'opium du peuple, j'entends par là, le somnifère médiatique, aux mains de l'argent et de la facilité. Nous avons trop de gestionnaires et pas assez de prophètes. (...) Vous n'êtes plus assujettis au pouvoir politique. Le constantinisme, c'est fini. Vous n'avez plus de pouvoir, vous avez bien mieux, vous avez l'autorité. L'autorité est ce qui nous protège des pouvoirs de fait. Et c'est pourquoi on a besoin de vous. Pas seulement, mais aussi de vous. Car votre voix porte, et vous parlez du haut de la Montagne..., je veux dire du Sermon sur la Montagne, qui a purifié, qui a remplacé la loi du talion. Vous êtes des minoritaires. Enfin ! C'est une chance formidable. Profitez-en. Profitons-en. (...) Sans doute les religions doivent-elles s'abstenir de toute immixtion dans les affaires publiques, et les Etats doivent s'abstenir de faire de la théologie. C'est cela, la laïcité, et c'est un garant de paix, la clé de la coexistence civile là où les confessions et ethnies s'opposent. Mais les porteurs de l'Evangile peuvent-ils pour autant abandonner les pauvres à leur

pauvreté, les opprimés à l'oppression, et Dieu aux césars qui se servent de son nom pour tuer ou pour envahir ? (...) Il ne s'agit pas de fuir le réel dans la morale, comme le font les belles âmes. L'invocation des principes (ou le rappel des fondements, -amour, respect, fraternité) ne doit pas tourner à l'incantation. Vous, les peuples de Dieu dans le siècle, vous êtes le levain dans la pâte. Vous n'êtes pas là seulement pour déplorer ni pour dénoncer. Mais pour proposer. Il ne s'agit pas, bien sûr, de lancer de nouvelles utopies, en escroquant une fois de plus l'increvable espérance des hommes. Il s'agit de rappeler à haute et claire voix les finalités partout où l'on dit : périssent les principes plutôt que l'administration. Il s'agit de rouvrir les horizons, de clarifier les enjeux, de simplifier les lignes, d'indiquer les repères au milieu de la jungle, là où règnent les lois de la jungle. Et je pense à tous les religieux chrétiens, en particulier, car telle est ma culture, je pense à ceux qui savent aller au Monde sans se rendre au Monde. Inciter les pouvoirs établis, les fustiger ou les secourir, sans se substituer à eux, car ce qui est à Dieu, bien sûr, n'est pas à César. (...) N'ayez pas peur de nous faire peur... de nous faire un peu peur. Vous êtes chargés de la subversion spirituelle du matériel, de subvertir la guerre, le mépris et la domination. Ce n'est pas facile, c'est une lourde tâche et grave. C'est même effrayant j'imagine. Mais après tout, il y a 2000 ans, est-ce que c'était facile ? «

7. Inégalités de traitement concernant les édifices du culte

Cabanel Patrick Les mots de la laïcité Toulouse Presses universitaires du Mirail 2004 :

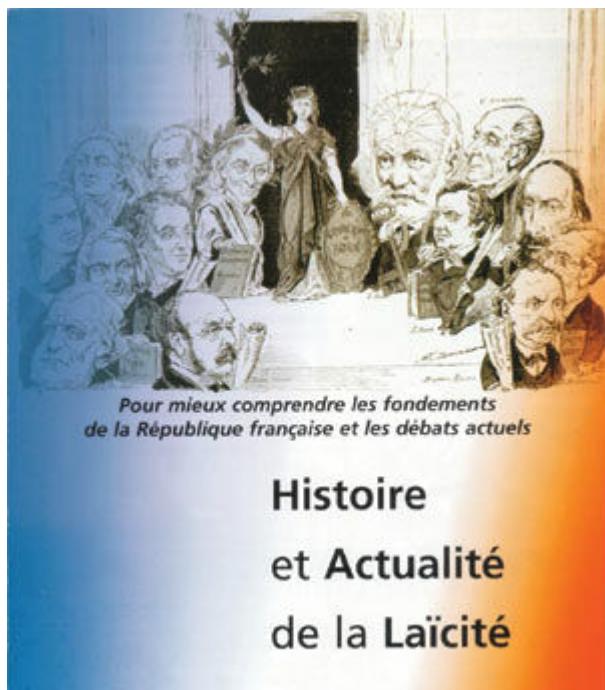
» Lorsque la Séparation intervient, elle crée deux situations juridiques distinctes, celles des édifices antérieurs à 1905, celle des édifices postérieurs pour lesquels la loi n'a à peu près rien prévu. Pour l'antérieur, les articles 12 et 13 spécifient que les édifices servant à l'exercice public du culte et mis à la disposition de la nation en vertu du Concordat restent propriété de l'Etat, des départements et des communes et seront laissé gratuitement à la disposition des établissements publics du culte (fabriques, paroisses...) puis des associations cultuelles appelées à les remplacer. C'est là une forme de « subvention indirecte initiale » (Jean Baubérot). Les associations devaient être tenues des réparations de toute nature, frais d'assurance et autres charges afférentes. En fait, seuls les protestants et les juifs ont formé des associations cultuelles prévues par la loi. L'Eglise les a refusées, sur la pression du Vatican, créant donc un vide juridique en matière d'édifices du culte : aussi deux lois du 2 janvier 1907 et surtout du 13 avril 1908 ont-elles réglé la difficulté en prévoyant l'attribution par décret des biens non réclamés aux communes. A défaut de propriété, l'Eglise recouvrat la jouissance de ses édifices, comme sous le Concordat. L'article 5 de la loi de 1908 ajoutait : « L'Etat, les départements et les communes pourront engager les dépenses nécessaires pour

l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la présente loi ». Sont comprises dans ces dépenses l'éclairage, les frais de chauffage (en général), et même la reconstruction de l'édifice si elle n'excède pas le coût d'une consolidation : autant d'avantages dont ne bénéficient pas les cultes qui ont joué le jeu de la loi de 1905 ! «

Culture

1. Humour

<http://r3516876.canalblog.com/images/religions.jpg>



Aujourd'hui

1. Y a-t-il des évolutions de la laïcité qui vous paraissent aujourd'hui plus particulièrement nécessaires ?



"Il ne s'agit pas seulement d'évoquer le passé, mais de se questionner sur la nécessité, ou pas, de faire évoluer cette loi. Au regard notamment d'une réalité contemporaine : en 1905, la deuxième religion en France ne s'appelait pas l'Islam... Un phénomène nouveau..."

(Midi Libre)

2. Ressentez-vous des peurs à l'égard de certaines expressions religieuses ? Lesquelles et pourquoi ?

"Même dans une société éclairée, les tabous nuisent aux causes qu'ils prétendent servir. Car ils provoquent des peurs, et les peurs induisent des comportements irrationnels..."

Ulrich Wickert



3. Pensez-vous que de nouvelles lois soient nécessaires pour garantir ou renforcer la laïcité ?

La loi de 1905 sujet
de l'Université d'automne

Colloque **La laïcité, une idée qui fait toujours son chemin**

Evêques

Faut-il modifier la loi de 1905
sur la laïcité

**Pour une « laïcité
de participation »**

Conférence
sur
la laïcité

Débat **Droit de vote, laïcité :**

*"Les gens ont toujours peur de la
nouveauté. Pour faire du neuf, il faut
se donner le droit à l'erreur."*

Bjork

4. Selon vous, les Eglises participent-elles suffisamment, pas assez, trop, aux débats dans l'espace public ? Pouvez-vous donner des exemples et des arguments pour éclairer votre réponse ?

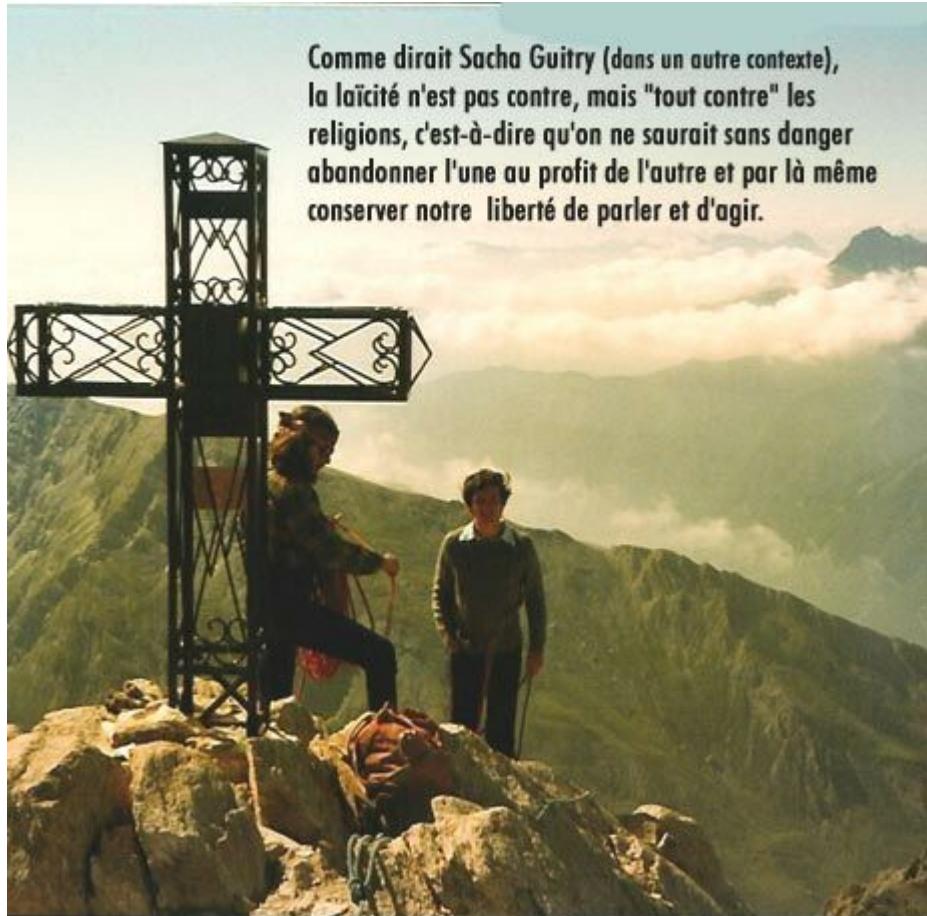
"L'homme ne peut rien faire en bien ou en mal qu'en s'associant. Il n'y a pas d'armure plus solide contre l'oppression ni d'outils plus merveilleux pour les grandes œuvres."

Pierre Waldeck-Rousseau



5. Au terme de ce parcours comment répondriez-vous à la question de son titre : "La laïcité est-elle contre les religions ?"

Comme dirait Sacha Guitry (dans un autre contexte),
la laïcité n'est pas contre, mais "tout contre" les
religions, c'est-à-dire qu'on ne saurait sans danger
abandonner l'une au profit de l'autre et par là même
conserver notre liberté de parler et d'agir.



Glossaire

1. Espace public

Public du latin *publicus*, ce qui concerne tout le monde. L'espace public est au départ un espace physique : celui de la rue, de la place, du commerce et des échanges. Des penseurs contemporains en ont élaboré une théorie particulièrement féconde qui peut renouveler la compréhension de la laïcité et enrichir l'exercice de la démocratie. Pour eux c'est la sphère intermédiaire entre les individus et l'Etat. Comme la place publique d'autan, c'est le lieu accessible à tous où, même des convictions privées, personnelles, particulières, peuvent s'exprimer publiquement. Dans l'espace public, peuvent s'instaurer des débats libres, critiques et ouverts, se confronter des convictions différentes et se construire les valeurs communes permettant de vivre ensemble. Les religions, à côté d'autres communautés et familles de pensée, y ont leur place

2. Idéologie

Au début du 19e siècle, ce mot désigne la science des idées, leur origine, leur nature et leurs lois. Les adversaires de l'idéologie vont donner au mot le sens péjoratif d'analyse et de discussion vaine, abstraite sans rapport avec la réalité. Le mot va ensuite acquérir une dimension politique, ce sont alors les idées qui inspirent l'action d'un mouvement ou d'un parti. Karl Marx va donner au mot une inflexion critique. C'est pour lui l'ensemble des idées ou représentations illusoires grâce auxquelles une classe sociale assoit sa domination. L'idéologue est celui qui travaille dans l'illusion, mais sans le savoir, avec le risque d'ériger en vérité universelle [Glossaire 8](#) son point de vue **particulier** [Glossaire 5](#). Dans un sens général, on peut dire que l'idéologie est une conception profane du monde, une représentation globale du réel sans le recours à une religion ni à la raison. Le mot peut alors correspondre à l'allemand *Weltanschauung*.

3. Laïcisme

Ce mot a un sens péjoratif. Il désigne la position de ceux qui défendent une laïcité stricte, redoutant tout empiètement des religions dans la vie publique. Pour eux la

religion doit rester une affaire totalement privée et ils lui refusent toute expression dans le domaine temporel. La laïcité est alors absolutisée, sacrifiée. Elle ressemble alors à une idéologie aussi intolérante qu'une religion puisse le devenir.

4. Les Lumières

C'est à la fois une période de l'histoire de la philosophie : le 18e siècle appelé » Siècle des Lumières « , et le courant philosophique qui s'y développe. Il se caractérise par une conception optimiste et progressiste de l'histoire, par la foi dans les avancées de la connaissance et de la culture, par l'avènement d'un individu libéré des tutelles religieuses, par l'invitation à penser et juger par soi-même grâce à l'usage libre et responsable de la raison. La grande figure de la philosophie des Lumières est, en Allemagne, Emmanuel Kant. En France, l'esprit des Lumières est représenté par Voltaire, Diderot, d'Alembert et les Encyclopédistes. Les idées de progrès, de tolérance, de laïcité, s'enracinent dans ce courant.

5. Particulier

Ce terme désigne ce qui appartient en propre à une personne ou à une chose, ce qui caractérise un individu, un groupe, une communauté. Il est synonyme de singulier et s'oppose à **universel** [Glossaire 8](#).

6. Positivisme/néo-positivisme

C'est, au départ, la pensée d'Auguste Comte (1798-1857) qui consiste à ne s'appuyer que sur les faits pour les décrire et en dégager des lois. Il ne s'intéresse pas au » pourquoi » des choses mais seulement au » comment » en vue de systématiser l'ensemble du savoir en une théorie de la connaissance. Le terme s'est ensuite banalisé pour désigner toute pensée qui ne veut s'en tenir qu'aux faits, aux sciences, excluant toute interprétation d'ordre religieux, métaphysique ou philosophique. Le mot a pris parfois un accent péjoratif pour décrire une pensée purement matérialiste et sans profondeur. On parle généralement de néo-positivisme pour caractériser les résurgences contemporaines de ce courant philosophique. Toutefois, au sens strict, l'expression néo-positivisme désigne un mouvement philosophique, né au lendemain de la 1ère Guerre mondiale qui ajoute au positivisme une attention portée à la logique et aux structures du langage (Bertrand Russell, Ludwig Wittgenstein, Cercle de Vienne...)

7. Rationalisme

C'est une pensée qui considère que la raison est une capacité humaine autonome permettant de tout comprendre et tout expliquer. Cette confiance en la raison toute-puissante peut conduire à penser que le réel est totalement rationnel et finalement que l'irrationnel n'existe pas. Le rationalisme, nourri de l'esprit des **Lumières** [Glossaire 4](#), s'est opposé à toutes les formes d'obscurantisme et de superstition. Il en est venu à prendre parfois, de manière plus ou moins péjorative, le sens de d'athéisme et de libre-pensée. Il a pu avoir comme dérive le scientisme

8. Universel

Ce mot caractérise des réalités qui concernent ou devraient concerner l'ensemble des êtres ou des choses. Il s'oppose à **particulier** [Glossaire 5](#) qui ne concerne qu'une partie d'entre eux. On dira ainsi que les droits de l'homme sont universels parce qu'ils valent pour tout être humain. Sur le plan politique, les intérêts particuliers d'un groupe entrent souvent en tension avec la recherche du bien et de l'intérêt communs. Dans la société laïque, on considèrera alors que l'universalisme républicain s'oppose au communautarisme.

Bibliographie

1. Egalité de droit et inégalités de fait entre les différents cultes en France

Auteur(s) : **Roque Jean-Daniel**

Publication : 1998

Titre de la revue : Etudes Théologiques et Religieuses

Numéro de la revue : 2 et 3

2. L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque. Rapport au Ministre de l'Education Nationale, Préface de Jack Lang

Auteur(s) : **Debray Régis**

Éditeur : Odile Jacob

Ville d'édition : Paris

Publication : 2002

3. L'invention démocratique

Auteur(s) : **Lefort Claude**

Éditeur : Fayard

Ville d'édition : Paris

Publication : 1981

4. La laïcité en mutation. Introduction au dossier préparé pour » Débat 2000-2000 débats « , Eglise réformée de France

Auteur(s) : **Willaime Jean-Paul**

Publication : 2000

5. La laïcité face à l'Islam

Auteur(s) : **Roy Olivier**

Éditeur : Stock

Ville d'édition : Paris

Publication : 2005

6. La laïcité, une chance pour la mission ?

Auteur(s) : **Chevènement Jean-Pierre**

Publication : janvier/2000

Titre de la revue : Missi, Solidaires et Mission

Numéro de la revue : 99

7. La religion dans la démocratie, parcours de la laïcité

Auteur(s) : **Gauchet Marcel**

Éditeur : Gallimard

Ville d'édition : Paris

Publication : 1998

8. La société ouverte et ses ennemis, En traduction française (non intégrale)

Auteur(s) : **Popper Karl**

Éditeur : Seuil

Ville d'édition : Paris
Publication : 1979

9. La spiritualité, un défi pour notre société

Auteur(s) : **Morineau Michel**

Éditeur : Tawhid/Réveil Publications

Ville d'édition : Lyon

Publication : 2000

10. Laïcisation et laïcité

Auteur(s) : **Baubérot Jean**

Publication : 2004

Titre de la revue : Information/Evangélisation

Numéro de la revue : 2

11. Le religieux après la religion

Auteur(s) : **Ferry Luc**
Gauchet Marcel

Éditeur : Grasset

Ville d'édition : Paris

Publication : 2004

Titre de la revue : Nouveau Collège de Philosophie

12. Les communions humaines

Auteur(s) : **Debray Régis**

Éditeur : Fayard

Ville d'édition : Paris

Publication : 2005

13. Penser la communication

Auteur(s) : **Wolton Dominique**

Éditeur : Flammarion

Ville d'édition : Paris

Publication : 1997

14. Présentation

Auteur(s) : **Delteil Gérard**

Éditeur : Bost, Hubert (éd.) – Labor et Fides

Ville d'édition : Genève

Publication : 1990

Tome de la revue : Genèse et enjeux de la laïcité

15. Saint Paul. La fondation de l'universalisme

Auteur(s) : **Badiou Alain**

Ville d'édition : Paris

Publication : 1997

Titre de la revue : , P.U.F.(Les essais du Collège)

16. Un débat sur la laïcité

Auteur(s) : **Renaut Alain**

Touraine Alain

Éditeur : Stock

Ville d'édition : Paris

Publication : 2005